



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

DONNEES MACRO ECONOMIQUES

Contexte national et international

Avec une récession de près de -10 % du PIB en 2020, la crise sanitaire a entraîné un choc économique d'une ampleur historique. L'évolution de la situation sanitaire et les mesures de soutien contribueraient à une croissance 2021 en net rebond (+ 8 %).

Prévisions évolution du PIB				
Organisme	2020	2021	2021/2019	date de la prévision
Projet de Loi de Finances	-10,0%	8,0%	-2,7%	sept-20
OCDE	-9,5%	5,8%	-4,3%	16/09/2020
Forecasts	-1,0%	6,9%	-3,3%	14/09/2020
Banque de France	-8,7%	7,4%	-1,9%	14/09/2020
INSEE	-9,0%			08/09/2020
Commission Européenne	-10,5%	7,5%	-3,8%	07/07/2020
FMI	-12,5%	7,3%	-6,1%	juin-20

En août, selon le diagnostic partagé Insee - Banque de France, l'activité s'établissait à 95 % de son niveau d'avant-crise. L'activité s'établirait en 2021 à 2,7 % en dessous de son niveau de 2019.

L'impact de cette crise sur les finances publiques est et sera majeur, avec un déficit de 10,2% attendu en 2020. Ce déficit devrait se réduire en 2021 pour atteindre 6,7 % du PIB.

Les mesures fiscales en faveur des ménages déjà mises en place par le Gouvernement, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que les mesures massives de soutien d'urgence, permettent de considérablement amoindrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020.

La consommation des ménages, contrainte par la période de confinement, resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (- 8 %). En 2021, le pouvoir d'achat des ménages repartirait à la hausse (+6,2 %), soutenu par les mesures fiscales notamment : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et baisse de l'impôt sur le revenu. Le risque persiste sur le niveau de consommation, le caractère anxiogène de la crise ayant tendance à pousser à l'épargne plutôt qu'à la consommation.

L'investissement des entreprises reculerait nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et le manque de visibilité lié aux incertitudes actuelles. Les mesures de soutien déjà activées (activités partielles, etc...) et le plan de relance annoncé par le Gouvernement visent à préserver l'emploi et la capacité des entreprises à investir.

Impact de la crise par secteur				
Branches	Part dans le PIB (en %)	Perte d'activité au 2ème trimestre 2020	Perte d'activité au 3ème trimestre 2020	Perte d'activité au 4ème trimestre 2020
Agriculture, sylviculture, pêche	2	-6	-3	-2
Industrie	14	-23	-6	-4
Construction	6	-32	-5	-5
Services marchands	56	-17	-7	-7
Services non marchands	22	-17	-3	-3
Total	100	-19	-5	-5

L'inflation diminuerait en 2020 à + 0,5 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7 %.

Après avoir baissé de 715 000 au premier semestre soit – 2,8 %, l'emploi salarié se contracterait modérément entre juin et décembre 2020 (INSEE). Cette baisse plus limitée que celle de l'activité est due dans une large mesure au dispositif d'activité partielle. Le deuxième semestre sera la résultant d'un rebond dans la plupart des secteurs et d'une poursuite de la dégradation dans les secteurs durablement affectés par la crise sanitaire (transports, services aux ménages). Sur l'année 2020, 840 000 emplois (salarié et non salarié) seraient détruits.

Le taux de chômage augmenterait très nettement au second semestre : il s'établirait à 9,0 % au troisième trimestre 2020 et atteindrait 9,7 % en fin d'année, soit 1,6 point de plus qu'un an plus tôt.

Ces prévisions sont évidemment soumises à des aléas importants en lien avec l'évolution de la situation sanitaire.

Le Projet de Loi de Finances 2021

Le PLF 2021 présenté le 28 septembre est principalement axé sur l'acte I du plan de relance et ses trois programmes : écologie, cohésion et compétitivité.

Sur les 100 milliards d'euro du plan de relance prévu sur 2 ans, 10 milliards devraient être dépensés d'ici la fin de l'année.

Pour les collectivités, il comporte des dispositifs relatifs à la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, la stabilisation des dotations (Art. 24 et 58) et la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€.

Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels (Art. 4), via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€.

Le bloc communal bénéficiera de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté lors de la 3ème Loi de Finances Rectificative (LFR 3) pour 2020. Des préfets de la relance seront créés pour l'occasion.

La LFR 3 pour 2020 avait mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Compte tenu des modalités de calcul très restrictives de ce dispositif, la ville n'est pas éligible à ce dispositif.

Contexte local

Le budget 2021 de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est élaboré sous les effets conjugués de la crise sanitaire et de ses conséquences d'une part, et du mouvement de construction de l'intercommunalité.

L'impact de cette crise sanitaire sur les finances de la collectivité est estimé à près d'un million d'euros en 2020, pour partie en surcroît de dépenses (soutien aux commerces, achats de masques, gels, adaptation des locaux d'accueil, etc.) et pour partie en pertes de recettes (Fermeture d'Aquanova, pertes de recettes de stationnement). La pression est également forte sur les finances du Centre Communal d'Action Sociale (EHPAD les Charmes et résidences séniors).

La poursuite des transferts de compétences devrait se traduire par l'intégration de la Maison de l'Enfance Française DOLTO à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2021. A cette même date, de nouveaux services pourraient être mutualisés : les services Sport-Jeunesse, Communication, Secrétariat Général, Contrôle de Gestion et Développement Durable.

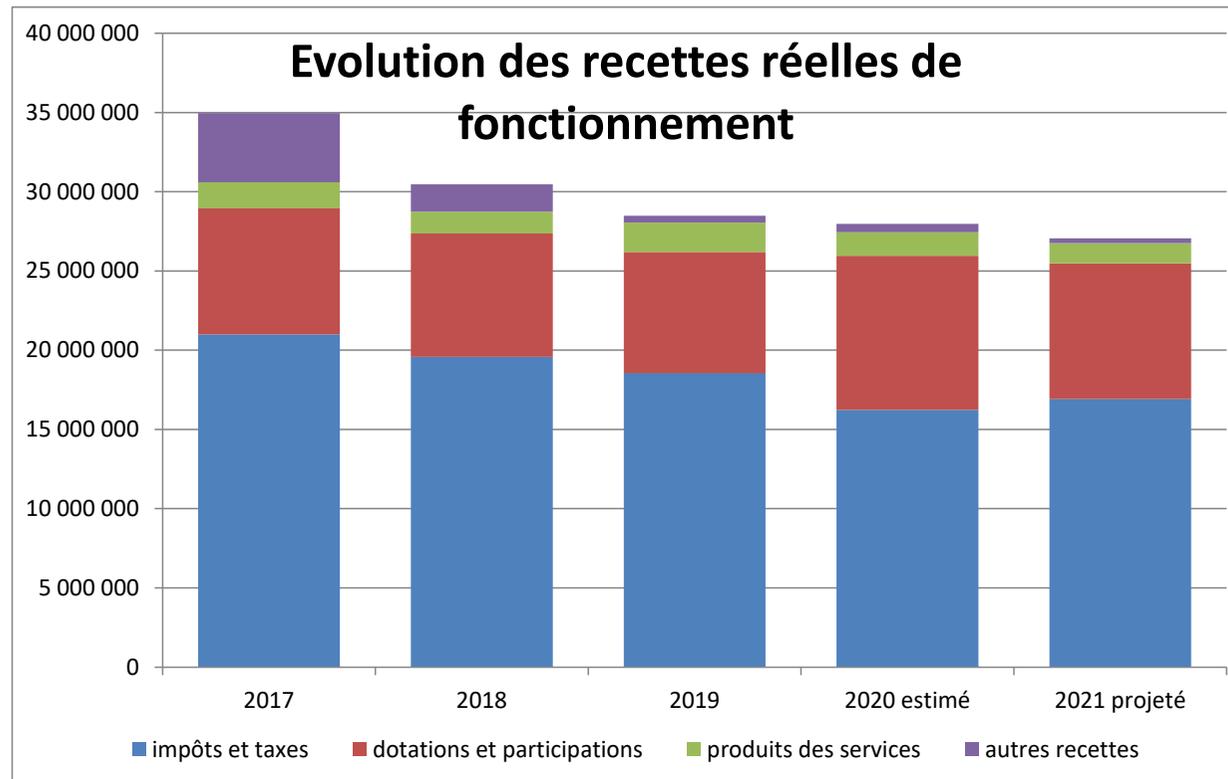
BUDGET PRINCIPAL

A/ Les orientations budgétaires

1/ Section de fonctionnement

1.1/ Les recettes de fonctionnement du budget 2021

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 27,05 millions d'euros en 2021 contre 27,97 millions d'euros en 2020.

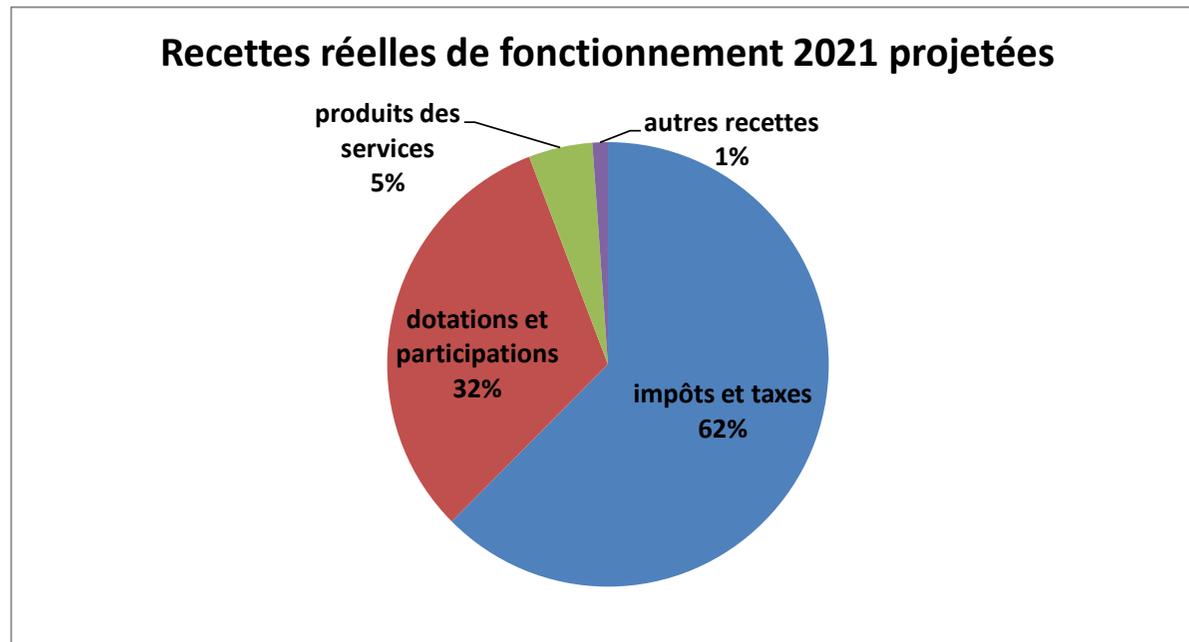


Cette nouvelle baisse sensible découle principalement des transferts et mutualisations envisagés au 1^{er} janvier 2021, qui vont se traduire également par une nouvelle réduction des attributions de compensation versées par la Communauté d'Agglomération.

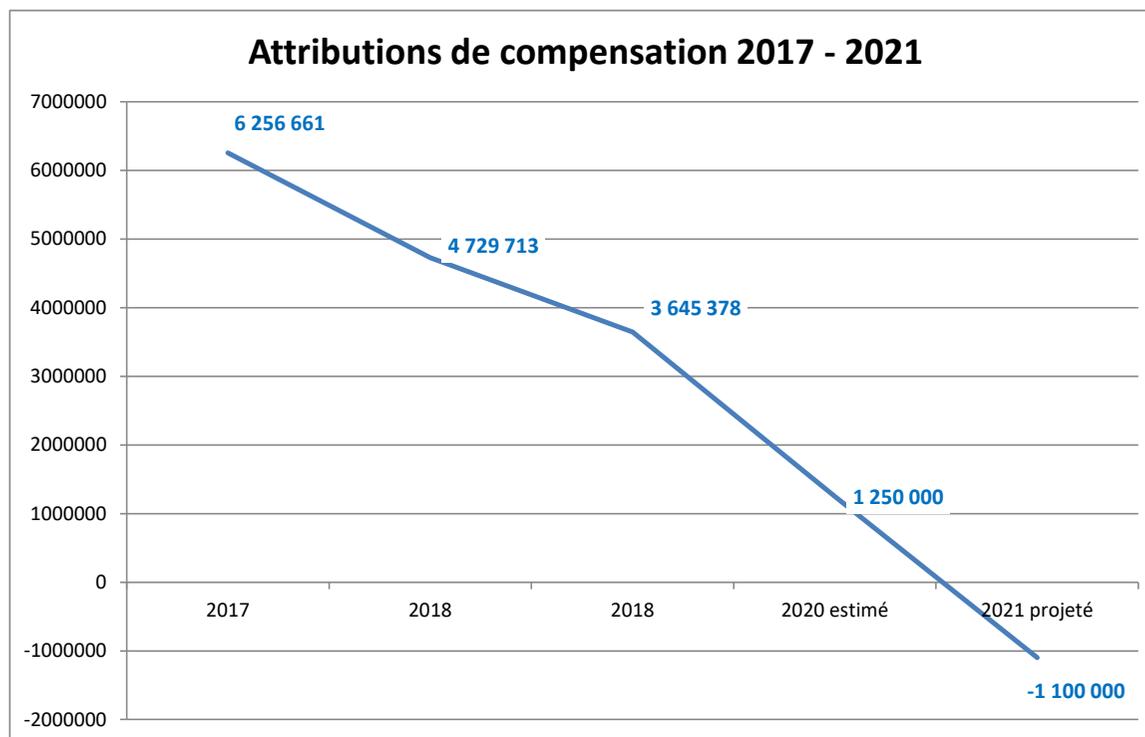
Les principaux mouvements envisagés entre la commune et l'EPCI sont :

- Le transfert de la maison de l'Enfance Française DOLTO gérée par le Centre Communal d'Action Sociale. Le coût net de ce transfert estimé à 350 000 euros par an sera déduit des AC de la ville qui réduira d'autant sa subvention de fonctionnement au CCAS.
- La poursuite des mutualisations de services pour un total estimé à 2 millions d'euros.
 - o Service Sport : 1,14 millions d'euros ;
 - o Service Communication : 380 000 euros ;
 - o Service Secrétariat Général et assimilés : 480 000 euros ;

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des recettes réelles de fonctionnement attendues pour 2021.



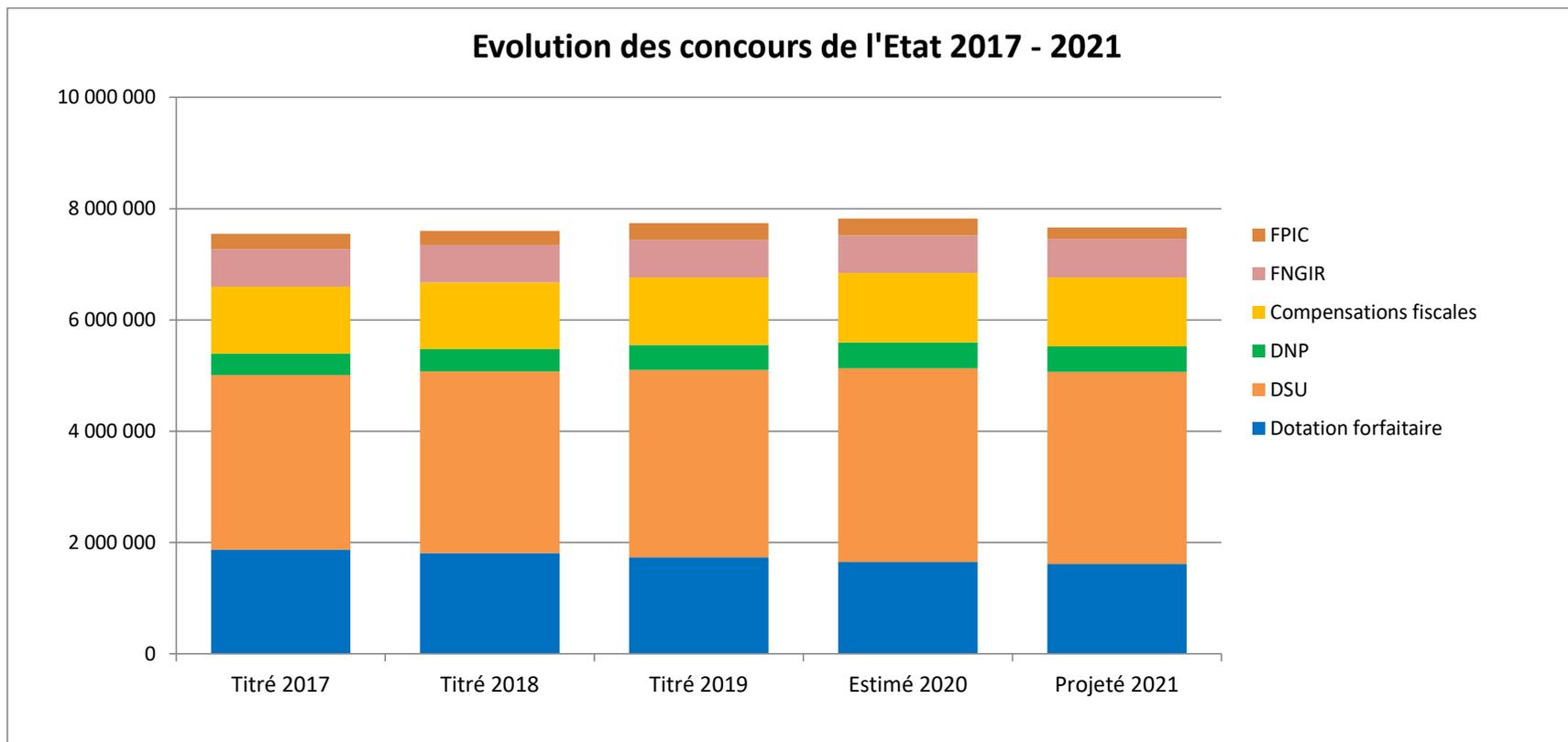
Comme anticipé lors du débat d'orientation budgétaire 2020, les attributions de compensation de la Ville seront négatives dès 2021. Cette AC négative figurera en dépenses dans le chapitre 014 – Atténuation de produits.



Les attributions de compensation sont également dépendantes du niveau de déficit du centre aqua ludique AQUANOVA. Cet équipement a été transféré à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020. Mais son déficit d'exploitation reste à la charge de la ville par le biais du mécanisme des AC. La crise sanitaire a entraîné une perte de recettes estimée à 600 000 euros en 2020, atténuée pour partie par de moindres dépenses (personnel, fluides, etc.). Le surcoût pour la collectivité est estimé à 500 000 euros.

a/ Les concours financiers de l'Etat

Après des années de baisses massives sur la période 2014-2017, les concours de l'état affichent désormais une certaine stabilité autour de 7,7 millions d'euros.



Les **allocations compensatrices** versées par l'État aux collectivités territoriales sont destinées à compenser les exonérations de fiscalité locale votées par le Parlement. Pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges, ces allocations représentent une recette de près d'1,25 millions d'euros. Elles sont cependant écrêtées chaque année en Loi de Finances. L'étude menée sur ce sujet en 2018 par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales mettait en évidence le fait que l'Etat ne compensait plus que 39 % des exonérations qu'il avait accordées.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** de la commune est composée de trois parts : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Si la dotation forfaitaire reste globalement orientée à la baisse, Saint-Dié-des-Vosges bénéficie dans le même temps de la dynamique de la DSU et de la DNP.

Le montant global attendu devrait donc être proche de 5,5 millions d’euros, comparable à celui perçu depuis plusieurs années.

	Titre 2017	Titre 2018	Titre 2019	Estimé 2020	Projeté 2021
Dotation forfaitaire	1 869 531	1 807 758	1 733 357	1 651 993	1 615 000
DSU	3 138 810	3 265 643	3 368 654	3 477 339	3 450 000
DNP	387 499	401 958	447 536	465 486	457 000
Total DGF	5 395 840	5 475 359	5 549 547	5 594 818	5 522 000

Le projet de Loi de Finances prévoit une stabilité de l’enveloppe du FPIC, fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce fonds est réparti entre l’échelon communal et intercommunal en fonction du coefficient d’intégration fiscale (CIF) qui mesure le poids de l’intercommunalité dans le bloc local. Ainsi, plus la Communauté d’Agglomération exerce de compétences, plus le FPIC est fléché vers l’EPCI. Compte tenu des transferts et mutualisations, le FPIC de la ville devrait être en baisse à 205 000 €.

Le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources, destiné à compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010 est en principe figé. Il est attendu à 675 000 €.

b/ Fiscalité directe locale :

Pour mémoire, les taux du bloc communal (Ville + intercommunalité) bénéficient d'une remarquable stabilité à Saint-Dié-des-Vosges depuis 2014. Le redressement financier de la commune ces dernières années s'est fait sans aucune modulation de la charge fiscale.

Les taux de la fiscalité directe locale qui seront proposés au vote seront donc les mêmes que pour les années passées :

- Taxe d'Habitation : 25,75 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22,19 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 37,32 %

Les bases devraient être stables en 2021. L'actualisation de la valeur des bases, déterminée en fonction de l'inflation, devrait être proche de zéro. L'augmentation physique des bases (construction, extension) devrait également être très modérée, la crise sanitaire ayant retardé ou gelé bon nombre de projets.

	bases réelles 2017	bases réelles 2018	bases réelles 2019	bases prévues 2020	bases prévues 2021
TH	25 807 811	26 197 942	26 903 403	27 124 000	27 124 000
TF	25 428 005	25 663 233	26 040 070	26 363 000	26 363 000
TFNB	170 258	170 753	173 447	175 500	175 500

Compte tenu de ces éléments, la ville anticipe une stabilité des recettes fiscales à hauteur de 13,05 millions d'euros pour 2021.

Les autres recettes fiscales sont composées principalement de la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure, les droits de mutation et les droits de place. Seuls ces derniers sont réellement impactés par la crise sanitaire mais compte tenu de leur faible poids (moins de 40 000 € par an), ce bloc de recettes devrait également être stable à près d'1 million d'euros.

La réforme de la Taxe d'Habitation

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ») et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale entre progressivement en vigueur entre 2020 et 2023.

Le montant de la compensation versée à la commune en 2021 sera égal à la somme des trois termes suivants :

- Le produit entre les bases communales de taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020 et le taux de taxe d'habitation appliqué en 2017 (identique à 2021) sur le territoire de la commune ;
- Les compensations d'exonérations de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune ;
- Le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de la commune.

La compensation de la perte de taxe d'habitation sera réalisée par l'intermédiaire de deux ressources fiscales distinctes :

- La part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) départementale issue du territoire de la commune ;
- Une part des frais de gestion perçus par l'État sur les taxes additionnelles à la TFPB.

En cas de sous-compensation, l'Etat viendrait abonder ce transfert fiscal.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

c / Les autres recettes

La transformation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en Convention Territoriale Globale (CTG) entraîne une refonte des modalités de financement des politiques enfance-jeunesse par la Caisse d'Allocations Familiales. Prévue en 2020, cette réforme a été décalée sur 2021.

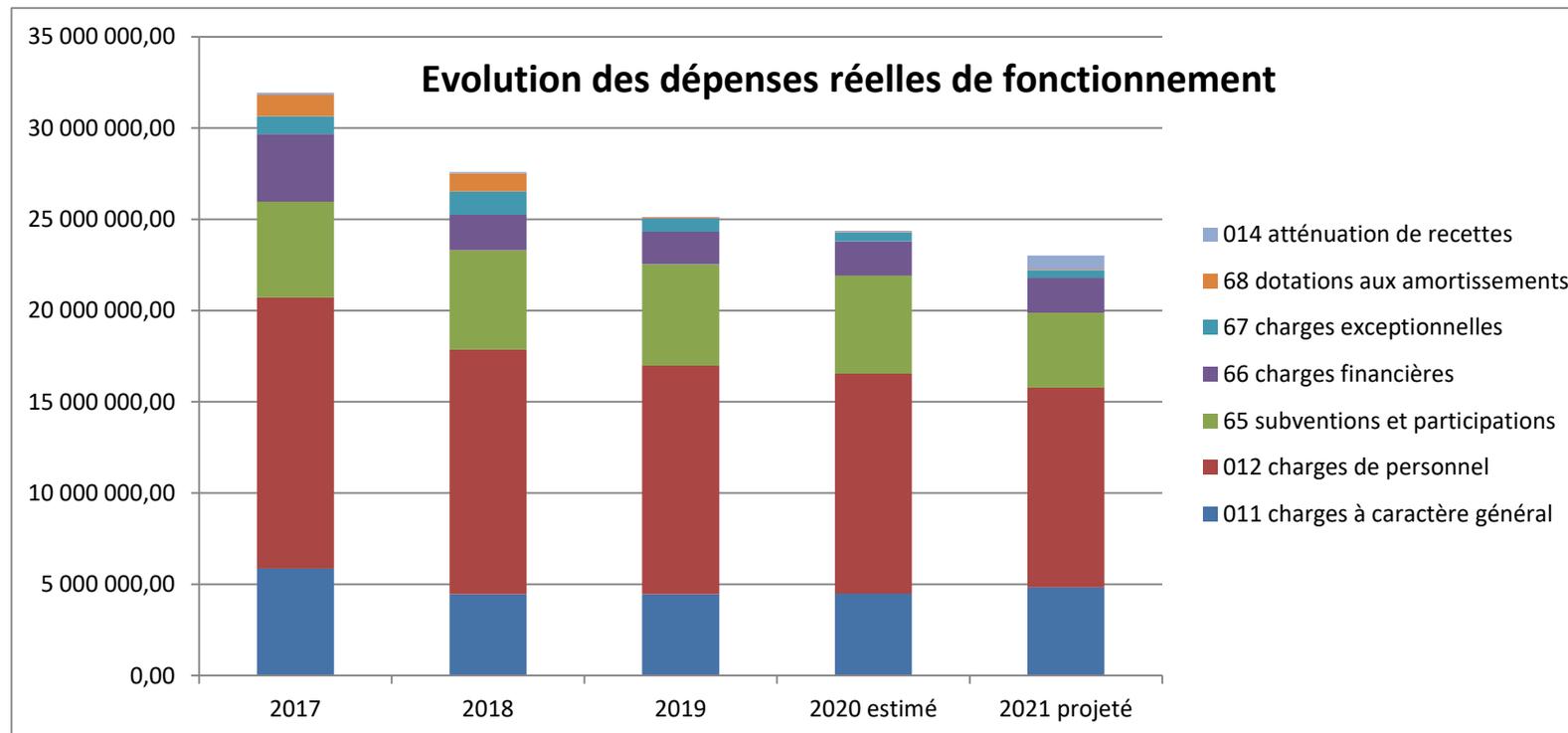
Malgré ce décalage dans la mise en œuvre, les collectivités et les structures privées en charge de ces politiques publiques sont toujours dans l'attente de clarifications sur le niveau des aides à venir et sur la prise en charge des actions réalisées en 2020. Ce flou fait peser un risque de près de 300 000 euros sur les finances de la ville.

Les recettes au titre du stationnement pourraient également être impactées par une nouvelle période de confinement en 2021. Des inscriptions budgétaires prudentes permettront d'anticiper ces aléas.

1.2/ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont elles aussi très nettement orientées à la baisse sous l'effet d'un constant travail d'optimisation de la gestion des services et des transferts et mutualisations.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 sont estimées à 23,01 millions d'euros.



Après des baisses très massives sur la période 2015-2018, les dépenses restent orientées à la baisse mais de manière moins soutenue, les optimisations les plus à signaler ayant été réalisées.

Pour 2021, les services ont des objectifs de stabilité de sur les charges à caractère général et les charges de personnel, à périmètre constant, c'est-à-dire après neutralisation des transferts et mutualisations.

Des incertitudes pèsent également sur le volet dépenses, la poursuite éventuelle du contexte de crise sanitaire ayant un impact sur les achats de consommables (masques, gel), les prestations de nettoyage des locaux, les aménagements des espaces de travail (poses de séparations, etc.).

La stabilité des dépenses de personnel implique de neutraliser les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui fait augmenter mécaniquement la masse salariale de 1,5 à 2 % chaque année (hausses de cotisations ou de la valeur du point, avancements de grades et d'échelons, accords nationaux sur le déroulement des carrières ou sur le régime indemnitaire, etc.) et donc de ne remplacer que certains départs de personnels.

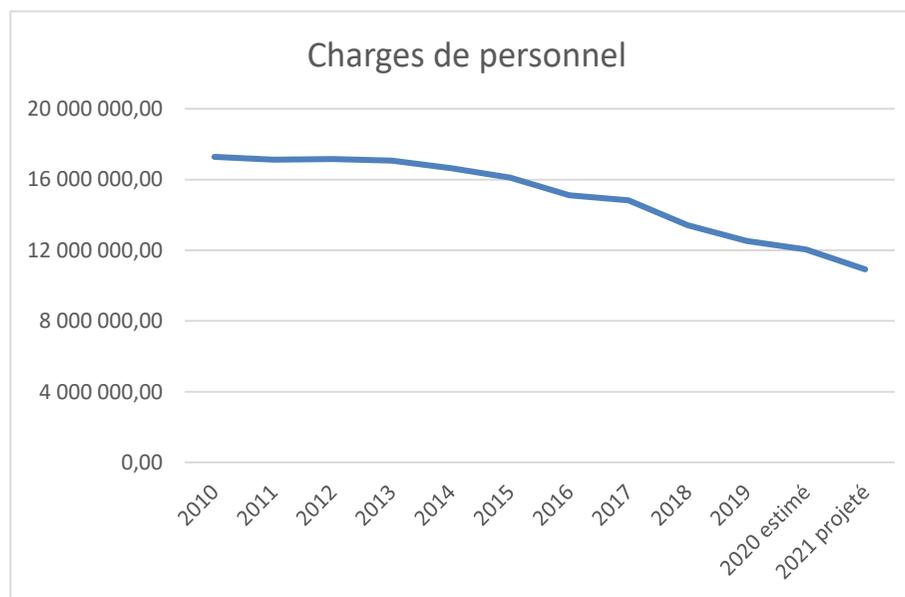
Le travail de réduction **des charges à caractère général** se poursuit. Il portera sur tous les postes de dépenses avec une attention particulière portée à la maîtrise de fluides et des fournitures.

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel vont se réduire de manière très significative avec des dépenses estimées à 10,95 millions d'euros en 2021 contre 12,8 millions d'euros inscrits au budget primitif 2020.

Ce bloc de dépense représente près de 47 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le graphique ci-dessous permet de mesurer le chemin parcouru, les dépenses de ce chapitre budgétaire ayant atteint près de 17,3 millions d'euros en 2010.



L'évolution de la masse salariale provient des efforts de gestion, des mutualisations de services avec la Communauté d'Agglomération (-1,9 million d'euros) et la réintégration de personnels de la Caisse des Ecoles dans le train de paie de la ville à compter du 1^{er} janvier 2021 (+330 000 euros).

Le Glissement Vieillesse Technicité fera augmenter la masse salariale de près de 150 000 euros.

Les autres charges de gestion courante – les subventions

Le volume des subventions versées au monde associatif en 2021 sera au mieux stable de manière à ne pas fragiliser des structures déjà mises à mal par la crise sanitaire.

La stabilité prévaudra également pour les subventions en faveur des écoles privées sous contrat.

La subvention de fonctionnement versée à la Caisse Des Ecoles (CDE) sera réduite pour tenir compte des transferts de personnel évoqués plus haut (469 000 au lieu de 767 000 euros en 2020).

Celle versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera ajustée à la baisse à 780 000 euros au vu du moindre besoin de financement lié au transfert de la maison de l'enfance à la Communauté d'Agglomération. Le CCAS est toujours dans l'attente de la confirmation de soutiens à recevoir de la part de l'Etat en compensation des conséquences de la crise sanitaire (au niveau de l'EHPAD notamment), ce qui pourra justifier un besoin de soutien supplémentaire courant 2021.

Le projet de budget 2021 intégrera une subvention d'équilibre au Budget annexe Bâtiment Industriel et Commerciaux (BIC) à hauteur de 1,6 millions d'euros ce qui permettrait de couvrir les pertes d'exploitation éventuelles dues à un fonctionnement du centre aqua ludique AQUANOVA très perturbé sur le premier semestre 2021. Le montant de cette subvention devra être ajusté en cours d'année en fonction de l'évolution de la situation.

Les dépenses exceptionnelles et les provisions

Les dépenses exceptionnelles sont principalement constituées des subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes Parking du marché et Locations Commerciales. A noter que pour la première fois, il sera nécessaire d'abonder le budget annexe Forêt, les charges d'entretien du patrimoine forestier et d'acquisitions de parcelles n'étant plus couvertes par les ventes de bois. L'état sanitaire des forêts vosgiennes (scolytes, sécheresse), très préoccupant depuis 2018, a entraîné un effondrement des ventes, en valeur et en volume. Cette situation est amenée à se prolonger pendant plusieurs années pour toutes les communes vosgiennes.

Les autres charges concernent des dépenses de provisions à constituer pour couvrir les risques d'impayés sur les différents titres de recettes émis par les services municipaux, les risques sur contentieux ou la couverture de la monétisation des Comptes Epargnes Temps (CET).

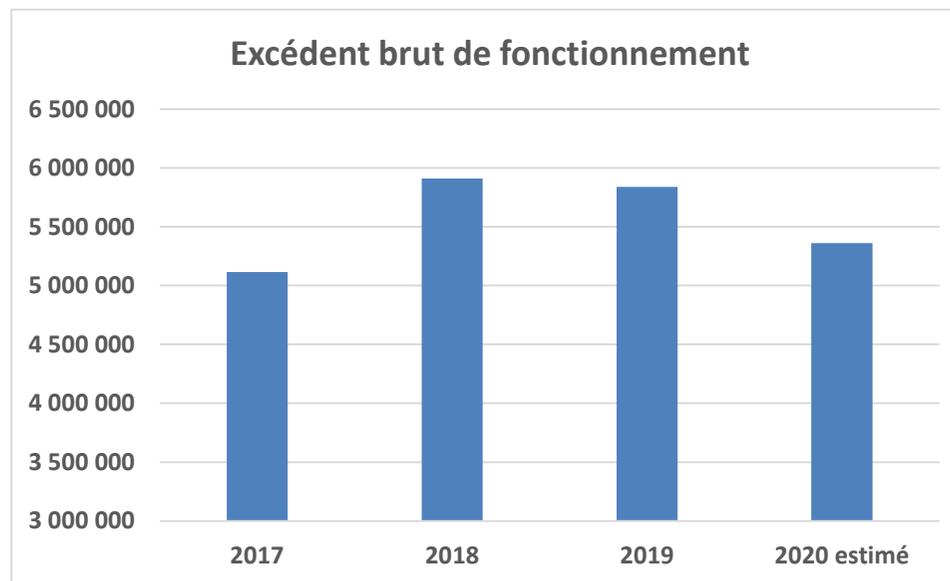
Si les frais financiers portés par le budget principal seront en légère hausse, cette variation est en fait liée à la réorganisation budgétaire intervenue en 2020 :

- Clôture du budget annexe ORU (Renouvellement Urbain) dont la dette a été réintégrée au budget principal ;
- Clôture des budgets annexes DSP Eau et DSP Assainissement suite au transfert de ces compétences à la Communauté d'Agglomération. La dette de ses budgets annexes, réintégrée au budget principal de la ville, est refacturée à l'intercommunalité.

L'emprunt 2020 mobilisé pour cofinancer les investissements de la collectivité a été souscrit à taux fixe, sur 20 ans au taux très favorable de 0,60 %. La charge financière de la dette devrait continuer à décroître dans les années à venir, de nouveaux emprunts à taux fixe très bas se substituant progressivement aux emprunts souscrits par le passé à des taux plus élevés ou aux produits structurés.

1.3/ Le résultat et la capacité d'autofinancement

L'**excédent brut de fonctionnement (EBF)** correspond à la différence entre les produits et les charges de gestion avant prise en compte des charges financières.



L'EBF 2020 devrait diminuer dans le contexte de crise sanitaire que traverse le monde. Il est attendu à 5,36 M€ en 2020 contre 5,84 M€ en 2019.

Ce niveau reste légèrement supérieur à la moyenne de la strate : le travail mené depuis des années permet à la commune de disposer de bases financières assainies qui lui permettront de surmonter la crise actuelle sans augmentation de la fiscalité.

L'autofinancement brut (CAF brute) correspond à l'excédent brut retraité du résultat financier (intérêts de la dette essentiellement) et des produits et charges exceptionnels.

L'autofinancement net (CAF nette) correspond à la CAF brute à laquelle sont déduites les annuités en capital des emprunts.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 estimé
Excédent brut de fonctionnement	5 921 689	5 074 831	5 846 130	5 117 180	5 911 568	5 839 469	5 361 962
Capacité d'Autofinancement Brute	2 541 664	3 003 741	3 585 687	861 660	2 916 461	3 434 393	3 256 248
Capacité d'Autofinancement Nette	-778 453	-640 294	1 304 793	-1 977 879	361 490	720 052	-201 966

A noter : les CAF brutes et nettes 2017 ont été impactées par des régularisations massives d'échéances d'emprunts liées au contentieux en cours contre la SFIL. Ces échéances étant provisionnées au fur et à mesure de l'exécution des contrats, ces régularisations dégradent les indicateurs sans pour autant avoir de conséquences sur la santé financière de la commune.

Le fléchissement attendu de la CAF nette 2020 traduit le contexte de crise sanitaire dans lequel évolue le monde depuis le mois de mars. La situation reste toutefois sous contrôle et ces indicateurs devraient rebondir dès que la situation sera normalisée.

2/ Section d'investissement

2.1/ Recettes d'investissement du budget 2021

Les recettes de la section proviennent de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. En 2021, il devrait être en baisse à 3,26 millions d'euros, le résultat étant affecté par la crise COVID.

Le recours à l'emprunt est envisagé dans le budget primitif pour un montant de 3 millions d'euros, identique à 2020, ce qui permet de poursuivre le désendettement de la collectivité tout en soutenant le niveau d'investissement.

En matière de subventions, 600 000 euros sont attendus de la part des différents cofinanceurs. Si la ville n'est plus éligible à la Dotation Politique de la Ville (DPV) depuis 2019 (400 000 euros de subvention par an en moins), elle va en revanche bénéficier de financement dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

L'Etat devrait être le principal soutien financier au travers du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

D'autres partenaires contribuent également très régulièrement au financement de nos projets : c'est le cas de la Région Grand Est ou du Département des Vosges qui soutiennent massivement la démarche Action Cœur de Ville. C'est également le cas de l'Union Européenne par l'entremise du Pays de la Déodatie (fonds LEADER).

Les autres recettes proviendront des produits des cessions (quelques dizaines de milliers d'euros) et des remboursements par la Communauté d'Agglomération d'emprunts relatifs aux compétences Eau et Assainissement (260 000 euros).

Le contexte 2020 a conduit à décaler certains investissements à 2021 ce qui se répercutera sur le FCTVA perçu par la Ville en 2021. Il devrait être de 380 000 euros. Dans ce même chapitre 10 – dotations et fonds divers, la commune devrait percevoir pour près de 90 000 euros de taxes d'aménagement.

2.2/ Projets majeurs 2021 - 2023

La section qui suit présente les principaux projets programmés par la Ville pour la période 2021 à 2023. Cette programmation, non exhaustive, pourra être ajustée pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges va mettre en œuvre des projets structurants pour les déodatens sur le période 2021 à 2023. Certaines opérations seront phasées avec d'autres porteurs de projets tels que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour les aménagements autour du pôle d'échange multimodal ou l'Etablissement Public Foncier Lorrain (EPFL) pour le traitement de la friche Larger-Barlier.

L'enveloppe allouée aux dépenses d'équipements pour ces années sera de 5 à 5,5 millions d'euros. Le montant annuel définitif aura à être ajusté en fonction de la poursuite éventuelle de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la capacité d'autofinancement de la Ville.

REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE

Programme action cœur de ville

La convention cadre Action Cœur de Ville a été signée en 2018 pour une durée de 6 ans et demi, soit jusque fin 2024. Le programme ACV a pour objectif la redynamisation du centre-ville en agissant sur l'habitat, le commerce, l'espace public, l'accès aux services publics et la mobilité.

Certaines actions relevant de cette programmation ont déjà été menées à bien. On peut citer la requalification de la Rue Dauphine, l'aménagement du Jardin Simone Veil ou la réalisation du Skate Parc.

Les porteurs de projets des opérations « labellisées » ACV bénéficieront de soutiens financiers massifs : plus de 6,2 millions d'euros débloqués par l'Etat, l'ANAH, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Grand Est et le Département des Vosges.

Récapitulatif des principales actions du programme ACV en cours de réalisation ou à réaliser :

Description succincte	Etat	Maître d'ouvrage
Acquisition d'un immeuble pour en faire un démonstrateur	Acquisition de l'immeuble réalisée	Ville / EPFL
Réalisation d'une Maison du projet ACV et d'un appartement témoin	En cours	Ville
Programme de lutte contre la précarité énergétique et plateforme de rénovation	En cours	PETR
Construction d'un immeuble locatif exemplaire	2021 - 2022	Toit Vosgien
Déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques	En cours	Ville / CASDDV
Réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal : démolition passerelle SNCF (partie franchissant les voies)	En cours	CASDDV
Acquisition d'une flotte de véhicules électriques	En cours	Ville / CASDDV
Création d'un tiers-lieu accueillant une médiathèque et l'office du tourisme intercommunal	En cours	CASDDV
Aménagement des abords de l'usine Claude et Duval	En cours	Ville
Requalification de la rue de la Meurthe	Fin 2021 - 2022	Ville
Requalification de la rue Gambetta	Fin 2021 - 2022	Ville
Acquisition et dépollution de la friche « Larger Barlier »	En cours (EPFL)	Ville / EPFL
Mise en œuvre d'une OPAH-RU	En cours	Ville / CASDDV
Création d'un nouveau cinéma	2021	Projet privé
Implantation du CNAM et du CFAI	2021 - 2022	
Réfection de l'école Baldensberger	En 2021	Ville

Appel à Manifestation d'Intérêts « Réinventons nos centres-villes »

La Ville a été choisie par l'Etat pour « Réinventons nos cœurs de ville » en mars 2019.

L'objet de cet AMI est d'inciter les villes ACV à recourir au secteur privé pour faire émerger des projets pouvant être complexes, en faisant appel à des groupements pluridisciplinaires (portage immobilier, aspects paysagers, exploitation du site, etc.).

L'appel à projets local qui sera lancé début 2021, proposera les orientations suivantes :

- Un lieu de restauration « du quotidien » à destination des étudiants et des salariés ;
- Un lieu porteur d'innovation, à proximité du pôle de l'innovation et PEM, type FabLab, espace de coworking, plateau de formation autour de la restauration et des circuits courts, etc. ;
- Un lieu à forte connotation « Economie Sociale et Solidaire », en faisant du futur lieu un futur tremplin pour les personnes en insertion.

Accompagnement des commerces

La Ville a mis en place à compter de mi-novembre 2020 une plateforme de vente en ligne, apportant ainsi une solution complète aux commerçants, de la vente à la livraison en passant par le « click&collect ».

Un fonds d'accompagnement des commerces sera mis en place à partir de 2021 (40 000 € par an pendant 4 ans) de manière à soutenir les commerces déodatens.

AMENAGEMENTS URBAINS

Aménagement de la rue le Corbusier et de la rue de la Cathédrale (2020 et 2021)

Montant de travaux : 1 500 000 € TTC

Financeurs : Etat (DSIL), Région Grand Est, Conseil Départemental 88

Début des travaux : deuxième semestre 2020 (Mi - juillet 2020)

➤ Travaux d'aménagement

Après les travaux de réseaux humides et de réseaux secs, le projet comprendra la réfection de la voirie depuis le rond-point des AFN jusqu'à la rue Rovel (réaménagée en 2019) et entre la rue du Beau Jardin et la rue Le Corbusier.

La maison faisant l'angle de la rue de la Cathédrale et de l'avenue Le Corbusier ayant été démolie, la rue de la Cathédrale sera déplacée dans la continuité de la rue du Beau Jardin, permettant de libérer une place spacieuse devant l'école Sainte Marie, et offrant un point de vue dégagé sur l'architecture Le Corbusier.

Un plateau surélevé et une zone 30 seront réalisés au droit de l'usine (sur l'avenue Le Corbusier) et de la place qui sera créée devant l'école. Des plantations seront réalisées de part et d'autre de la chaussée avec des arbres côté opposé à l'usine.

Au niveau du plateau surélevé de la nouvelle rue de la Cathédrale, la chaussée, les stationnements et une partie des trottoirs sont prévus en pavés grès.

Des stationnements sont prévus de part et d'autre de la chaussée (dont 1 PMR) ainsi qu'un dépose minute.

Des éléments de mise en valeur de l'usine et du mobilier d'interprétation seront implantés sur le parvis.

Aménagement de la rue Gambetta et de la rue de la Meurthe (fin 2021 et 2022)

Cet aménagement s'inscrit en complémentarité du projet de pôle d'échange multimodal porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

➤ Travaux d'Aménagement Rue Gambetta

Estimation du montant de travaux : 534 271 € TTC dont

- **Aménagement : 333 234,66 € T.T.C.**
- **Réseaux Humides : 201 036,00 € T.T.C.**
- **Financeurs : DSIL**
- **Début des travaux : dans la continuité du PEM**

Préalablement au réaménagement de la voirie, des travaux de remplacement des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées seront réalisés sur l'ensemble de la rue. Ils sont de compétence de la Communauté d'Agglomération.

Travaux d'aménagement

Le projet d'aménagement consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle permettant d'accéder à la gare, une mise en sens unique de la rue avec une mise aux normes PMR des cheminements piétons et une végétalisation de la rue. La piste cyclable sera au niveau du trottoir, séparée de la chaussée.

Des trottoirs conformes aux normes PMR seront aménagés. De plus, des avancées de trottoir seront réalisées au niveau des passages piétons et des espaces verts seront aménagés en amont des passages piétons de manière à améliorer la visibilité et la sécurité des piétons. Des stationnements sont conservés de part et d'autre de la chaussée.

➤ Travaux d'Aménagement rue de la Meurthe (fin 2021 – 2022)

Estimation du montant de travaux : 508 411 € TTC dont

- **Aménagement :** 352 123,86 € T.T.C.
- **Réseaux Humides :** 156 288,00 € T.T.C.
- **Financeurs :** DSIL

Le remplacement des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées seront réalisés par la Communauté d'Agglomération. Le projet prévoit également des travaux d'enfouissement de réseaux électricité et la reprise de l'éclairage public.

Travaux d'aménagement

Le projet prévoit la création d'une piste cyclable bidirectionnelle permettant d'accéder à la gare et une mise aux normes PMR du cheminement piétons.

La partie entre la rue d'Hellieule et la rue de la Bolle restera en sens unique mais elle sera réduite à une seule voie de circulation.

La seconde partie de rue, entre la rue de la Bolle et la rue de la Gare passera en double sens (liaison avec l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal).

Aménagement de la rue de la Ménantille (fin 2022 – 2023)

Estimation du montant de travaux :

- **Voirie et réseaux secs :** 1 300 000 € T.T.C.
- **Réseaux Humides :** 310 000 € T.T.C.
- **Financeurs :** DSIL / CD88

Le projet comporte des travaux de réfection de voirie, de remplacement et d'enfouissement des réseaux et d'aménagement paysager.

TRAITEMENT DE FRICHES

Démolition du foyer Saint-Martin et du garage attenant

Montant de travaux : 255 000 € TTC (212 500 € HT)

Financeurs : (DSIL Action Cœur de Ville) : 85 000 €

Début des travaux : deuxième semestre 2020

Le foyer Saint-Martin et le garage attenant forment le site choisi pour la démarche « Réinventons nos Cœurs de Ville ». Le site sera désamianté et détruit de manière à le rendre attractif pour les candidats privés.

En parallèle, la Ville va lancer l'appel à projets qui permettra de lancer la suite de cette opération : définition et validation du projet avant sa mise en œuvre prévue en 2022 – 2023.

Acquisition du site Larger Barlier

Montant d'acquisition : 510 000 € TTC / 5 ans

Premier acompte en 2021

La friche industrielle dite « Larger Barlier » est située à l'angle de la rue Saint-Charles et de la rue des Frères Simon. Compte tenu de sa situation géographique et de sa superficie, le site est stratégique pour la dynamique de centre-ville.

La Communauté d'Agglomération et l'EPFL ont validé une première convention d'étude en fin d'année 2019, liées à la pollution. C'est l'EPFL qui réalisera l'acquisition foncière et qui prendra en charge l'ensemble de la dépollution du site.

CREM

Marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance de l'éclairage public

Montant de travaux : 206 000 € TTC

Financeurs : CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

Début des travaux : 2014 pour une durée de 9 ans.

Le CREM est dans sa 7^{ème} année. Le remplacement de 272 luminaires est programmé sur cette année.

Cette programmation pluriannuelle permet de réduire la puissance installée de 40 % en moyenne ce qui permet de limiter la consommation d'énergie et de réaliser des économies de fonctionnement.

VIDEOPROTECTION

Poursuite du déploiement

113 caméras fonctionnent à ce jour.

Ce dispositif est géré par le service de la Police Municipale à l'aide d'un Centre de Supervision Urbain (CSU). Les caméras sont visionnées en temps réel par les opérateurs du CSU et si nécessaire par l'hôtel de police. Le renvoi d'images vers la circonscription de police de Saint-Dié-des-Vosges fonctionne 24h/24.

L'étude réalisée en 2017 a permis de définir un programme visant à améliorer le maillage des caméras dans le centre-ville, développer la couverture des quartiers politiques de la ville et renforcer la surveillance des entrées et sorties de ville.

En 2021, la ville va poursuivre le déploiement de son système de vidéo protection.

BATIMENTS SCOLAIRES

Réfection de l'école Baldensberger

Les études et lancement des marchés ont été menés en 2020 et les travaux démarreront début 2021 pour une livraison à la rentrée scolaire de septembre 2021.

Végétalisation des cours d'écoles

La ville a lancé à l'été 2021 une étude sur le verdissement des cours d'école afin d'adapter ces équipements au changement climatique et de les transformer en îlots de fraîcheur et de verdure.

Cette étude, financée à 100 % par la Banque des Territoires, va permettre à la commune de déployer un programme de travaux et d'aménagements de l'ensemble des écoles qui se déroulera sur toute la durée du mandat.

Rénovation des écoles

La ville va consacrer une enveloppe annuelle de 150 000 à 300 000 euros chaque année pour assurer la rénovation des écoles, leur mise aux normes et l'amélioration de leur efficacité énergétique.

AUTRES BATIMENTS

Etude d'aménagement de la Chapelle Saint- Roch

Montant des études : 60 000 € TTC

Financeurs : FNADT 30 000 €

Début de l'étude : 2021

La réflexion sur le devenir de ce bâtiment sera alimentée par une étude de diagnostics des structures et pollutions et par une étude de design de services qui permettra de déterminer les attentes des professionnels, associations et habitants du quartier en termes de réutilisation fonctionnelles des espaces disponibles.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rénovation des équipements sportifs

La ville va également consacrer une enveloppe annuelle de plus de 100 000 euros par an à l'entretien et la mise à niveau équipements et bâtiments sportifs.

En parallèle, une réflexion sera menée au niveau de la Communauté d'Agglomération pour identifier les équipements qui sont d'intérêts communautaires et en envisager le transfert à l'EPCI dans les prochaines années.

BUDGET PARTICIPATIF

Le budget participatif a pour objet de réserver une somme déterminée afin de pouvoir réaliser des projets proposés par les déodatiens dans les domaines de la biodiversité, de la voirie, de l'aménagement ou de l'amélioration d'équipements, de la mobilité douce, de la solidarité, etc... Ces projets doivent répondre aux besoins de la communauté.

La gestion du budget participatif doit pouvoir s'appuyer sur une plate-forme spécialisée. Celle-ci permet de communiquer sur la démarche, de créer un espace d'échanges entre les habitants et de capter également un public jeune, plus connecté, afin de l'inciter à participer à la vie locale. Cette plate-forme permet aussi le traitement des projets, d'en suivre les dépôts, de faire les réponses, etc...

Les projets seront présélectionnés par un groupe d'habitants représentatif de la communauté, selon leur contenu et leur faisabilité. Les projets finalistes seront soumis au vote des habitants de Saint-Dié-des-Vosges.

Un règlement sera mis à disposition de tous les participants.

Décembre 2020 à avril 2021 : lancement du budget participatif et recueil des projets ;

Avril à juillet 2021 : examen des projets ;

Septembre 2021: vote des participants pour les projets parvenus en final ;

A partir d'octobre 2021 : mise en œuvre des projets votés.

Budget envisagé :

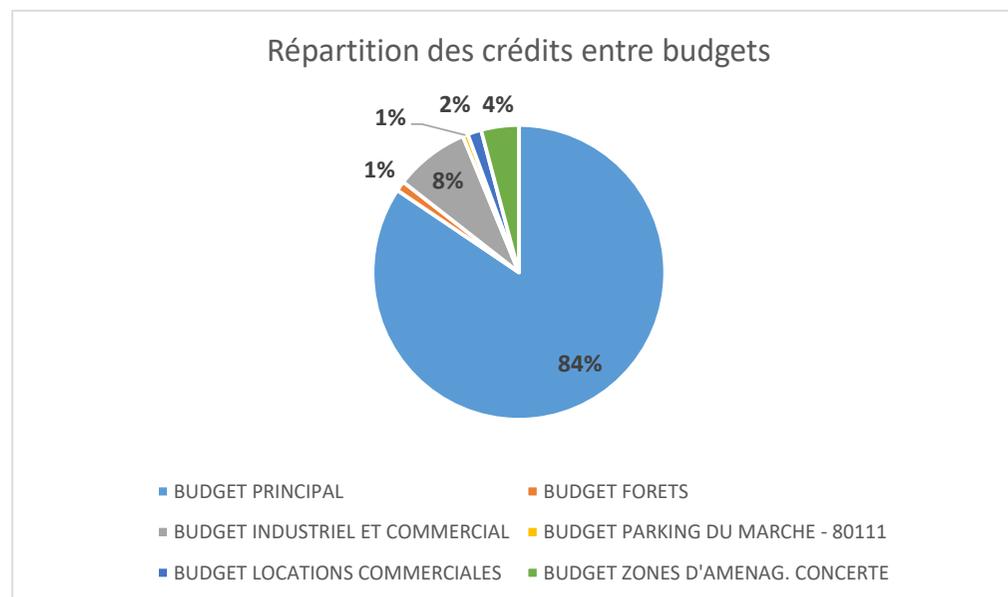
Mise en place de la plate-forme : Entre 15 000 et 20 000 euros

Le budget participatif 2021 : 50 000 euros d'investissement pour commencer.

BUDGETS ANNEXES

Après les clôtures au 31 décembre 2019 des budgets annexes ORU (Renouvellement Urbain) et Eau et Assainissement, la ville ne dispose plus que de cinq budgets annexes contre une dizaine en 2014. Cette volonté de réduire progressivement le morcellement budgétaire de la collectivité participe d'une logique de lisibilité et de clarté de ses finances.

Le budget principal représente désormais 84 % des crédits votés par la collectivité, le budget annexe BIC, 8 %. Les 4 autres budgets annexes ne représentent que 8 % des crédits votés.



❖ Budget Bâtiments Industriels et Commerciaux

Il s'agit du plus important budget annexe de la collectivité. Il ne retrace que les charges et produits relatifs au centre aqua ludique AQUANOVA. Cet équipement a été intégré à l'intérêt communautaire mais le portage du contrat de partenariat public-privé reste assuré par la ville pour le moment.

Le déficit de ce budget annexe est désormais couvert par la Communauté d'Agglomération et cette participation est déduite des Attributions de Compensation de la ville.

Avec les périodes de fermeture ou d'ouverture restreinte de l'équipement lié à la crise sanitaire, le déficit d'exploitation s'est accentué de plus de 500 000 euros à 1,8 million d'euros. La situation devrait se normaliser progressivement en 2021.

❖ Budget annexes PARKING DU MARCHÉ

Les recettes proviennent des abonnements et des paiements des usagers ainsi que d'une compensation par le budget principal de pertes de recettes occasionnées par l'occupation de la place du marché par diverses manifestations. Le reste du déficit d'exploitation est couvert par une subvention d'équilibre versée par le budget principal (110 000 euros par an en moyenne).

Les charges portent principalement sur la maintenance et l'exploitation de l'équipement et les taxes foncières ainsi que le remboursement de l'emprunt.

L'exercice 2021 devrait être dans le continuité des années passées.

❖ Budget annexe FORETS

Les recettes sont composées des produits des ventes de bois. Dans le contexte vosgien actuel (sécheresse, scolytes), ces ventes se sont effondrées et ne suffisent plus à couvrir les charges d'entretien et d'exploitation des forêts communales.

Non seulement ce budget annexe ne viendra pas abonder le budget principal, mais il devrait nécessiter une subvention d'équilibre de 50 000 à 100 000 euros en 2021.

❖ Budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Ce budget annexe permet de retracer la commercialisation des terrains suite à l'aménagement des zones d'activités (Herbaville, Grandes Croisettes, Helleule, etc.).

Il est équilibré budgétairement par une subvention du budget principal qui ne donne pas lieu à réalisation : le budget principal ne doit abonder ce budget qu'en cas de cession avec constatation d'une moins-value.

❖ Budget annexe LOCATIONS COMMERCIALES

Ce budget annexe retrace les charges et produits liés à la mise en location par la collectivité de locaux professionnels tels que CAP 6, l'Hôtel de Police ainsi que les locations de salles municipales.

Ce budget tend à l'équilibre, la subvention du budget principal sera faible (quelques dizaines de milliers d'euros).

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Sauf mention contraire, les données relatives à la dette sont des données consolidées tous budgets au 1^{er} janvier 2020.

Les indicateurs mentionnés page 17 et 18 du rapport soulignent à la fois le niveau relativement élevé de l'excédent brut de fonctionnement (EBF) et la relative faiblesse des capacités d'autofinancement (CAF brute et CAF nette).

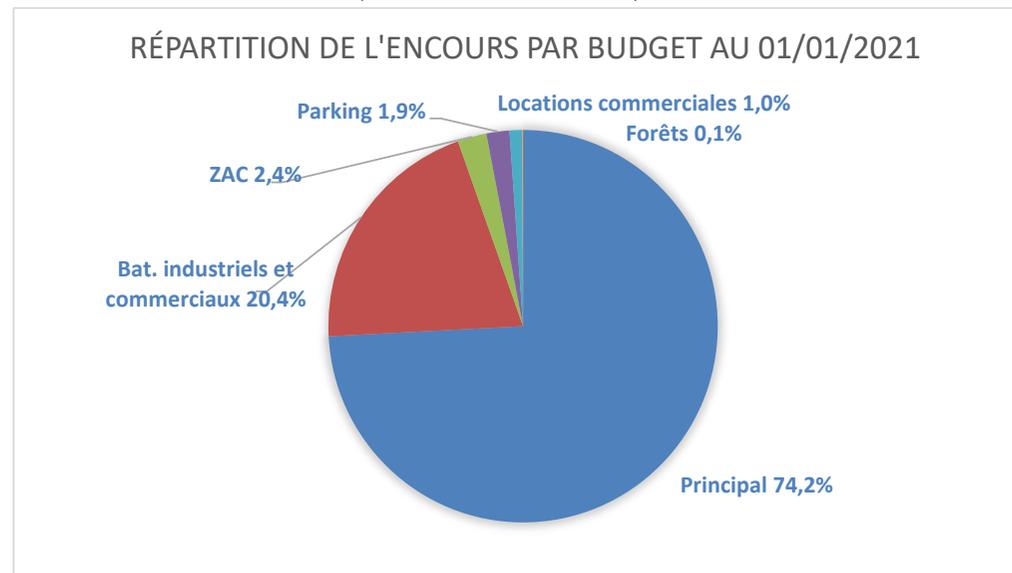
Les raisons de cet écart sont à rechercher au niveau du poids de la dette qui pèse encore lourdement sur les finances de la ville malgré les efforts menés depuis 2014. Pour que la CAF nette de la ville revienne dans la moyenne des communes de la strate, il faudrait que la charge annuelle de la dette diminue de 800 000 euros (Hors contexte COVID).

Généralités

La dette de la ville comporte 46 emprunts répartis auprès de 10 prêteurs différents.

Le budget principal porte désormais les trois quarts de la dette. Le budget annexe BIC (AQUANOVA) représente plus de 20 % du capital restant dû.

Les quatre autres budgets annexes cumulent un faible endettement (moins de 6 % du total).



Emprunt 2020

L'emprunt 2020, d'un montant de 3 millions d'euros, a été souscrit auprès d'ARKEA aux taux fixe de 0,60 % sur une durée de 20 ans. Six banques ont répondu à la consultation lancée par la Ville.

Ce taux très compétitif sera probablement inférieur à l'inflation dans les années à venir, ce qui revient à avoir un taux relatif négatif.

Structure de la dette

La part des emprunts à taux fixe continue de progresser et représente désormais près des deux tiers du capital restant dû. Depuis 2014, la Ville ne souscrit plus que des emprunts à taux fixe de manière à rééquilibrer la structure de sa dette, trop exposée aux emprunts structurés souscrits avant 2010.

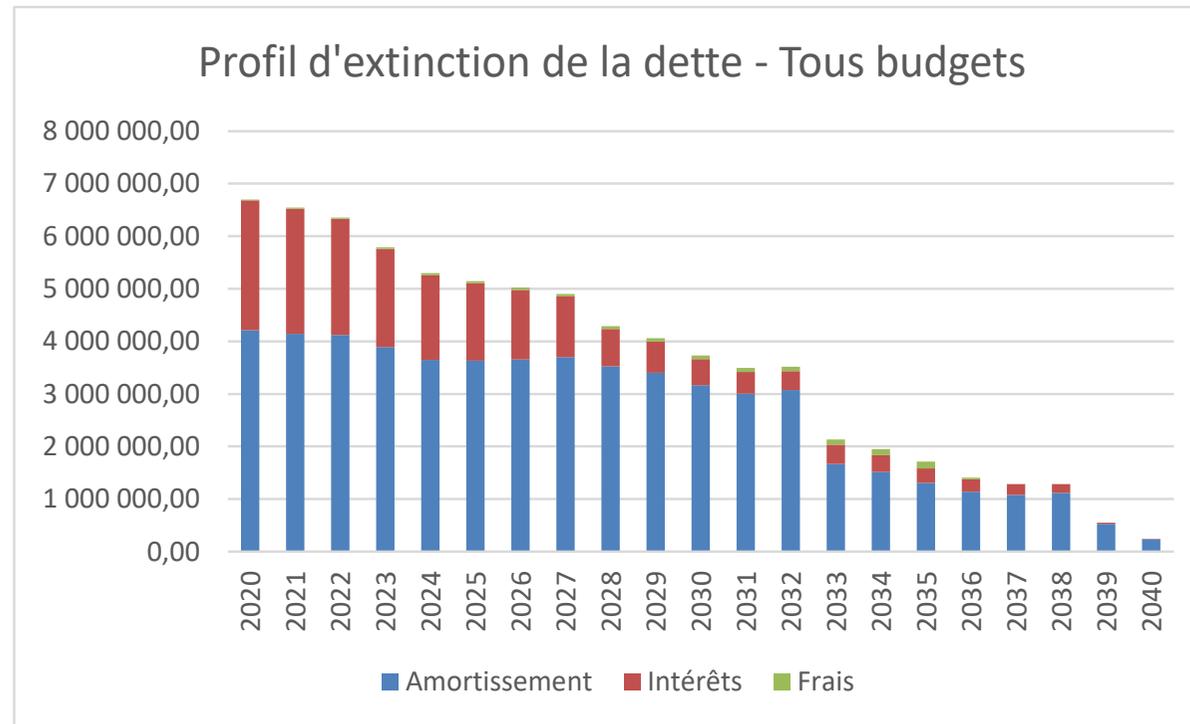
Structure par type de taux au 01/01/2021		
Type	Capital restant dû	%
Fixe	33 840 241,92	64%
Structuré	15 407 462,10	32%
Indexé	2 217 956,29	5%
Total	51 465 660,31	100%

En 2021, le remboursement en capital des encours s'élèvera à 4,21 millions d'euros tous budgets confondus, dont 3,5 millions pour le seul budget principal.

Profil d'extinction de la dette actuelle

Le montant des annuités, tous budgets confondus est quasiment stable depuis plusieurs années. Il va ensuite diminuer rapidement par palier, d'abord en 2023 – 2024 (près de 500 000 € de diminution par an) puis en 2028 (600 000 €).

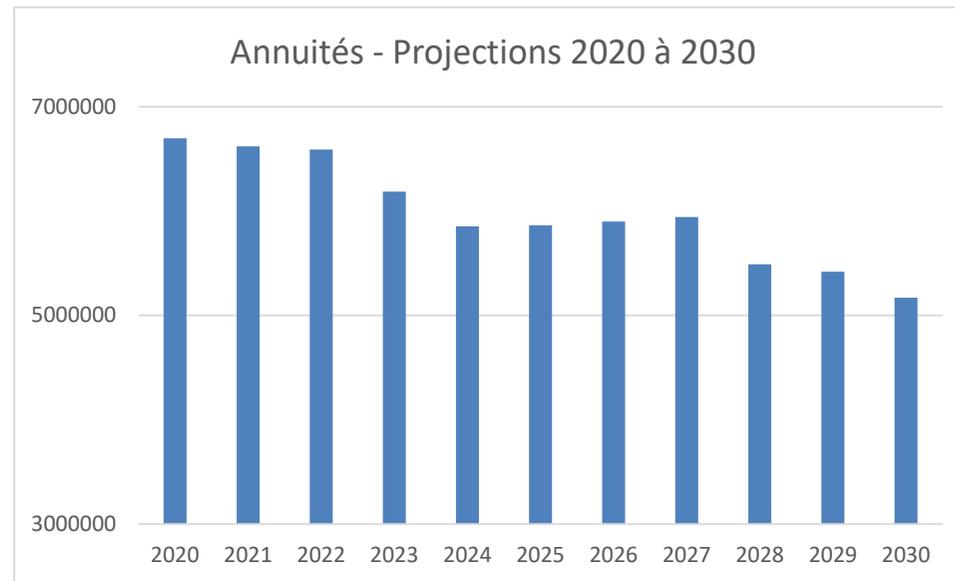
Ce reflux de la charge de la dette devrait permettre à la ville de dégager de nouvelles marges d'autofinancement à moyen terme.



Profil d'extinction de la dette avec les emprunts à venir

La ville anticipe la nécessité d'un nouvel emprunt de 3 millions d'euros par an pour couvrir les besoins de financement de ses investissements sur la période 2021 à 2025.

Le graphique ci-dessous intègre l'hypothèse d'un nouvel emprunt de 3 millions d'euros par an jusqu'en 2030. Il met en évidence la capacité de la Ville à recourir à ce rythme de souscription d'emprunts nouveaux tout en poursuivant son désendettement.



L'évolution de ces projections dépendra bien entendu des taux des marchés mais également des charges liées aux emprunts structurés souscrits par l'ancienne municipalité.

3.3/ Des emprunts structurés sous surveillance

Les deux contentieux relatifs aux emprunts structurés SFIL-DEXIA ouverts par l'ancienne municipalité sont toujours en cours. Dans l'attente de ces jugements, la ville a décidé de couvrir la totalité du risque budgétaire soit en régularisant les échéances dues, soit en provisionnant les charges qui pourraient survenir (frais de justice, dépens, pénalités de retard, etc.).

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû sur les quatre prêts structurés faisant l'objet de ces contentieux s'élève à 11,71 millions d'euros. Le détail de ces emprunts, dont un seul est effectivement toxique pour le moment, figure dans le tableau ci-dessous :

Contrat	Prêteur	Index	Capital restant dû	Durée résiduelle	Risque	Taux dernière échéance
MPH251364EUR - 349	Dexia	EUR/CHF	2 928 852,85	12 ans	Avéré	22,79 %
MPH251461EUR - 350	Dexia	Euribor 12 Mois	2 928 852,78	12 ans	Non avéré	4,43 %
MPH251475EUR - 351	Dexia	CMS30 – CMS1	2 928 852,78	12 ans	Non avéré	3,84 %
MPH251490EUR - 352	Dexia	Euribor 12 Mois + Inflation	2 928 852,77	12 ans	Non avéré	3,61 %

Au budget 2021, la Ville part sur une hypothèse de taux pour l'emprunt indexé sur l'EUR/CHF de 22 % ce qui devrait la mettre à l'abri des aléas de marché.

Les taux des trois autres emprunts sont basés sur des index qui ne font pas peser de risque sur la collectivité à court et moyen terme. Aucune provision n'est donc nécessaire pour le moment.

A noter : l'emprunt indexé structuré indexé sur les CMS basculera dans une nouvelle phase de 10 ans indexée sur l'Euribor 12 mois sans marge et non flooré. L'Euribor étant négatif depuis plusieurs années, cet emprunt pourrait se voir appliquer un taux négatif à compter de 2022.

Un emprunt structuré contracté auprès de la Caisse d'Épargne avait été sécurisé jusqu'à fin 2020 dans le cadre d'un protocole transactionnel signé en 2014.

Contrat	Prêteur	Index	Capital restant dû	Durée résiduelle	Risque	Taux dernière échéance
A070124 - 348	Caisse d'Épargne	USD/CHF	1 585 657,61	9 ans	Sécurisé jusqu'en 2020	4,50 %

Fin 2019, la Ville avait ouvert des discussions avec la banque pour envisager une prolongation de cette sécurisation. La proposition définitive reçue par la ville en octobre 2020 faisait apparaître un coût de sécurisation (Soulte) de 1 188 000 euros pour un capital restant dû de 1 585 658 euros. Cette soulte était pour partie intégrée aux intérêts d'un nouvel emprunt à souscrire et pour partie transformée en capital donc en endettement supplémentaire.

Le contexte d'incertitude sur les marchés financiers en général et le contexte des élections américaines en particulier rendaient la période peu propice à une sécurisation par voie d'avenant.

La banque avait également proposé un allongement de cette dette pour en faciliter le refinancement. Conformément aux règles qu'elle s'est fixées depuis 2015, la Ville évite tout procédé d'allongement de dette qui revient à renvoyer aux futures équipes municipales l'effort à fournir en matière de maîtrise de la dette.

Après analyse des différentes hypothèses, il a été décidé de couvrir en interne le risque de taux associé à cet emprunt. Compte tenu des taux constatés sur les années écoulées, la Ville a construit son budget 2021 sur une hypothèse de taux de 12 % ce qui devrait là aussi la mettre à l'abri de toute mauvaise surprise.

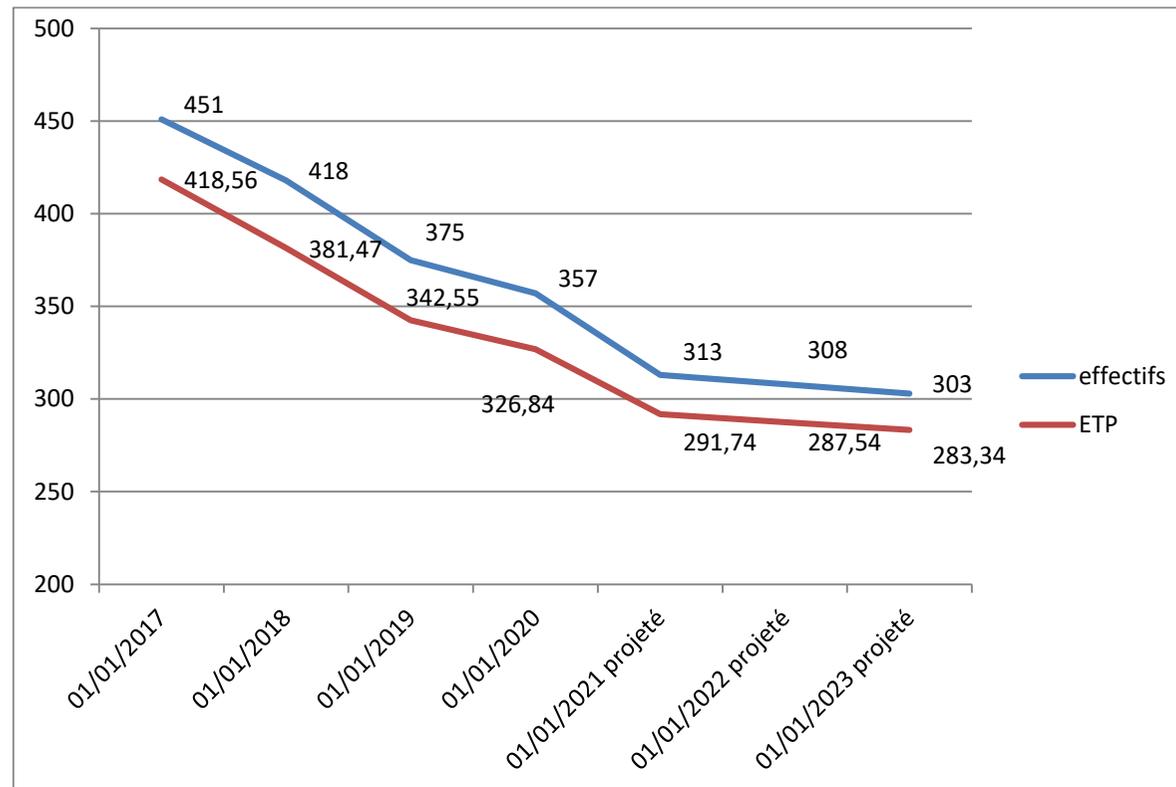
De nouvelles discussions seront engagées avec la Caisse d'Épargne en 2021 et la signature d'un protocole sera envisagée si les conditions deviennent plus favorables.

LE PERSONNEL

1 / Effectifs

Les services de la ville (hors CCAS et CDE) comptent 356 agents en octobre 2020, soit 324,66 Equivalents Temps plein (ETP), tous statuts confondus.

Ces effectifs vont diminuer de manière assez nette en janvier 2021 avec les mutualisations de services évoquées plus haut. Ces effectifs vont ensuite poursuivre leur lente décrue, une partie des départs n'étant pas remplacée.



Les effectifs sont proches de la parité avec 52 % de femmes pour 48 % d'hommes.

L'âge moyen continue de monter avec le vieillissement des effectifs. Il dépasse désormais 47 ans. Il est plus élevé pour les femmes (48,63 ans) que pour les hommes (45,40).

L'âge moyen des titulaires est de près de 50 ans.

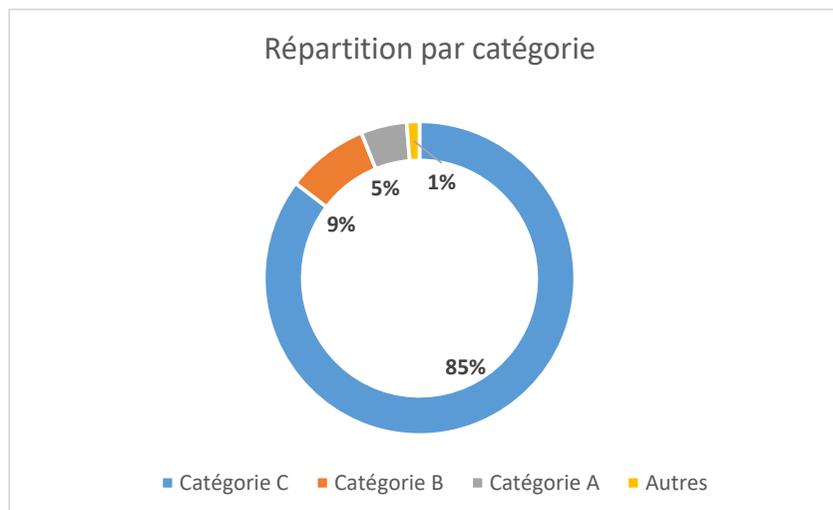
49 personnes ont plus de 60 ans (60 % de femmes et 40 % d'hommes).

Profils	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	19 ans	49,28 ans	66 ans
Contractuels de droit public	17 ans	40,94 ans	67 ans
Contractuels de droit privé	15 ans	27,36 ans	52 ans
Autres	23 ans	49,56 ans	54 ans

La part des titulaires est en hausse à plus de 85 %. Le recours aux contractuels est limité à des renforts pour surcroît d'activités, à des missions ponctuelles, à des remplacements d'agents en arrêt.

79 % des agents travaillent à temps plein.

Les agents de catégorie C représentent 85 % des effectifs.

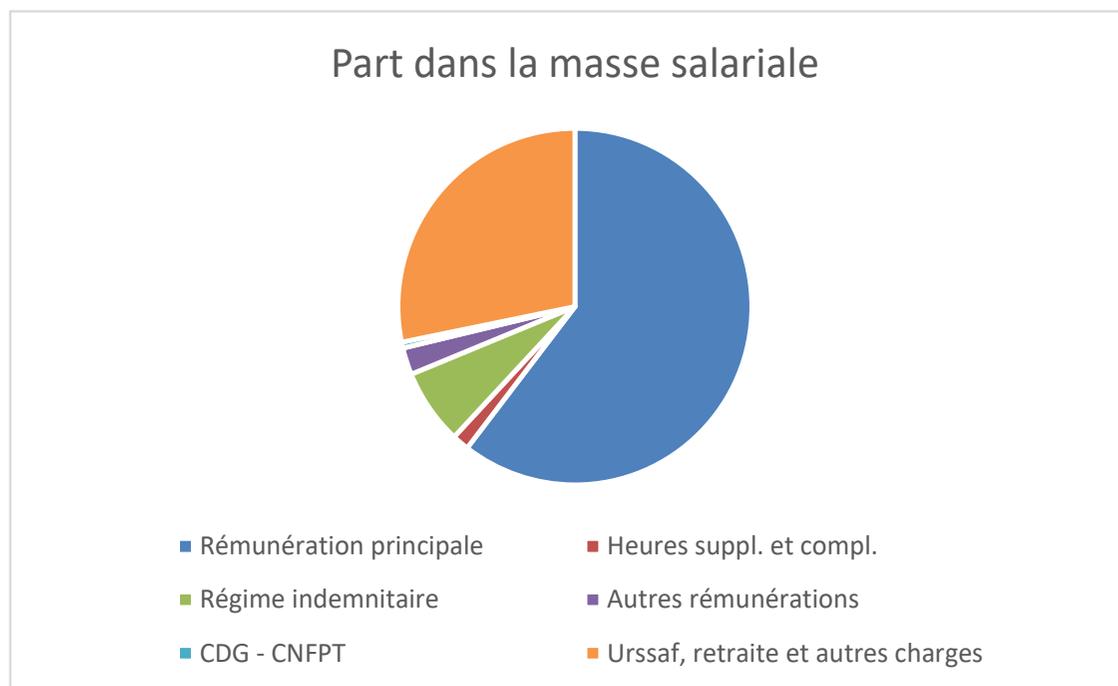


2/ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont fortement diminué ces dernières années pour passer en dessous de 11 millions d'euros en 2021.

Le traitement indiciaire représente 60,4 % de la masse salariale. Le régime indemnitaire pèse pour 6,8 % des dépenses, les heures supplémentaires et complémentaires comptent pour 1,5 % du total.

Les cotisations (URSSAF, retraite, etc.) représentent 28 % des dépenses de personnel.



3/ L'évolution prévisionnelle à 3 ans.

Comme souligné dans la partie relative aux dépenses de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale est un enjeu majeur de la collectivité. Hors transferts et mutualisations, la Ville va chercher à maintenir sa trajectoire moyenne de 1 % de baisse constatée sur la période 2014 – 2019.

L'atteinte de cet objectif passera par des réorganisations de services, un recours accru à la formation et des investissements pour gagner en productivité ce qui permettra de ne pas remplacer certains départs (retraite ou contractuels).

